



CLUB DU CANICHE DE FRANCE

Association loi 1901, affiliée à la Société Centrale Canine
Fédération Nationale, reconnue d'utilité publique, agréée par le Ministère de l'Agriculture

CHARTRE DU DELEGUE REGIONAL du C.C.F.

Le Club du Caniche de France est représenté par des Délégations Régionales dont la zone d'activité correspond au découpage administratif de la France et souvent au territoire d'une ou plusieurs Sociétés Canines Régionales.

Le Délégué Régional est nommé par le comité du Club du Caniche de France, pour une durée de 1 an, renouvelable par le comité du CCF. Le délégué régional pourra être démis de ses fonctions par simple DECISION DU COMITE du C.C.F., s'il apparaît qu'il tient imparfaitement le rôle pour lequel il a été pressenti ou pour toute autre raison relative au bon fonctionnement du C.C.F.

- L'action du délégué régional doit être toujours complètement désintéressée.
- Il ne doit jamais mettre son titre en avant pour toute action n'ayant pas trait au C.C.F. et en dehors du cadre d'une mission qui lui a été confiée.
- Il doit référer avant de prendre toute initiative et informer le président et/ou le responsable des délégations de son activité.
- Il doit obtenir l'accord du comité du CCF avant d'entreprendre toute activité au nom du CCF, et ne doit pas aller à l'encontre de directives qui lui seraient données par le comité du CCF.
- Il doit s'efforcer de recueillir le maximum d'adhésions et au moins tenir les objectifs fixés annuellement.
- Il doit impérativement résider dans l'un des départements de la délégation dont il a la charge.
- Il doit représenter le CCF auprès de la Société Canine Régionale.
- Il doit tenir un stand du CCF dans les expositions ou toute manifestation organisée par la Société Canine Régionale afin d'y assurer la promotion de la race Caniche et du club.
- Il doit assurer toute prospection utile dans le but d'obtenir un maximum d'exposants aux expositions Nationales d'Elevage, Spéciales de race et Championnat de France.
- Dans la mesure du possible, il doit organiser une fois par an, une réunion amicale des adhérents de sa région avec séance de confirmation et T.A.N., dont il doit auparavant demander l'autorisation au C.C.F.
- S'il organise une journée amicale, le programme détaillé doit être envoyé pour avis au responsable des délégations avant diffusion des invitations. Ce programme ne doit en aucun cas prévoir des opérations de jugements avec les chiens présents (match amical par exemple). Seule une initiation à la présentation en exposition peut avoir lieu.
- S'il est éleveur, il doit signer la Charte d'Elevage du club.
- Lorsqu'une Spéciale ou une Régionale sont organisées dans sa délégation, il doit prévoir les récompenses et le pot de l'amitié dont le montant du remboursement des frais sur justificatifs sera évalué avant chaque manifestation et soumis à la trésorière. Pour les régionales, il doit également se rapprocher de la Société canine organisatrice pour les installations nécessaires au bon déroulement de la manifestation...
- Il doit obligatoirement diffuser la liste des éleveurs adhérents du CCF lorsqu'on lui demande des chiots. Il ne doit, en aucun cas, faire uniquement référence à son propre élevage.
- Il ne doit en aucun cas favoriser tel ou tel élevage.
- Il doit établir un rapport annuel d'activité qu'il doit remettre courant Novembre de l'année en cours, au responsable des délégations.
- Il ne doit pas tenir de propos désobligeants vis-à-vis du CCF, son fonctionnement, les membres de son comité.
- Il doit avoir une tenue irréprochable lors des manifestations canines et s'interdire tout commentaire sur les jugements.
- Il ne doit pas cautionner ostensiblement de sa présence des réunions de clubs dissidents ou toute autre manifestation ne dépendant pas de la cynophilie officielle.
- Il ne doit en aucun cas diffuser les fichiers qui lui sont transmis (listes et coordonnées des adhérents, notes internes, etc ...)
- En cas de cessation de ses fonctions pour quelque raison que ce soit, il doit restituer tout le matériel et tous les documents qui lui ont été remis pour le fonctionnement de sa délégation.

Lu et approuvé le :

Nom et Prénom du délégué :

Signature :
